

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2020
Séance du 29 juillet 2020

N° 52

Objet : Désignation des délégués
au Syndicat Mixte de Gestion de
l'Ecole Nationale et
Départementale de Musique,
d'Art Dramatique et de Danse
« Olivier Messiaen »

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf du mois de juillet à neuf heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-quatre du mois de juillet 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BAUDOU Marie Anne, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
DECROIX Hugo a donné pouvoir à CAMACHO Irène
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
POSTEL Chrystelle a donné pouvoir à BOITEUX Yoann
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Étaient représentés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à BONDIL Marc
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
PARIS Mireille, a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Étaient excusés :

BERTRAND Philippe
CHALVET Gilles
EYMARD Max
MAGAUD Nathalie
REYNAUD Patrice

REÇU EN PREFECTURE
le 31/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200007437-20200729-02_20072020

Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-294-002 en date du 21 octobre 2016 portant création et statuts de la communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération,

Vu la délibération n° 2 du 14 novembre 2018 portant intérêt communautaire de la compétence « équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-2203 du 8 novembre 2010 portant statuts du syndicat Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale et Départementale de Musique, d'Art Dramatique et de Danse « Olivier Messiaen »,

Vu la délibération du 13 mars 2017 du conseil syndical du syndicat mixte du conservatoire à rayonnement départemental « Olivier MESSIAEN » portant modification statutaire, prenant en compte notamment le changement des dénominations des communautés,

La Communauté d'Agglomération « Provence Alpes Agglomération » exerce la compétence « équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Provence Alpes Agglomération intègre notamment l'ancienne communauté de communauté de communes Asse Bléone Verdon (CCABV) adhérente au syndicat mixte Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale et Départementale de Musique, d'Art Dramatique et de Danse.

Il est proposé au conseil d'agglomération de désigner, conformément à l'article 8 des statuts du syndicat mixte, deux délégués titulaires pour siéger au conseil syndical.

Au terme des articles L. 5711-1 du CGCT et L5721-2 du CGCT, le conseil communautaire peut choisir l'un de ses membres ou tout conseiller municipal d'une commune membre pour le représenter au comité syndical.

Les candidatures proposées sont :

- FIAERT Claude
- THIEBLEMONT Martine

• Le conseil décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée

• Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de votants : 75

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 1

Par 74 voix, sont élus pour représenter Provence Alpes Agglomération au sein du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale et Départementale de Musique, d'Art Dramatique et de Danse « Olivier Messiaen » :

- FIAERT Claude
- THIEBLEMONT Martine

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO


